

Convention médecine professionnelle

Une convention "médecine professionnelle et préventive" souscrite jusqu'au 31 décembre 2026 et résiliable annuellement, au plus tard le 30 septembre pour une date d'effet de la résiliation au 1er janvier de l'année suivante.



* Coût forfaitaire du créneau de visite d'information et de prévention octroyant un temps de prévention forfaitaire, dit "Tiers-temps", permettant la mise à disposition d'acteurs pluridisciplinaires (ergonome, psychologue du travail, préventeurs)

Ce "tiers-temps" est doublé pour les collectivités assurées contre le risque maladie ordinaire dans le cadre du contrat d'assurance statutaire.

TARIFS INTERVENTIONS / ACTES

• Vaccination antigrippale	Défini annuellement
• Vaccination leptospirose	Défini annuellement
• Frais de service médical (vaccination)	Défini annuellement
• Tarif horaire hors temps de prévention (ergonome, psychologue, préventeur)	69,00 €

Socle de prestations de la convention "Médecine professionnelle et préventive"



- Suivi médical
- Vaccination
- Entretien de soutien psychologique
- Entretien d'aide de retour en emploi
- Etude ergonomique des postes de travail

POUR SOUSCRIRE

1

Connexion à
"Mon espace
collectivité"
via AGIRHE

2

Menu
"Mes conventions
CDG"

3

Sélectionner
"Conventions
d'interventions
facturées à l'acte"

4

Dans le cadre
"Médecine
professionnelle",
télécharger la
convention à signer